

## Charte de l'internaute à la médiathèque

La consultation d'Internet a pour objet de compléter la documentation proposée aux usagers des collections de la médiathèque municipale et de permettre à un public le plus large possible de découvrir et d'utiliser ces outils de recherche d'informations.

La consultation est ouverte à tous et gratuite.

### Conditions d'accès et d'utilisation

Le **temps individuel de consultation est limité à 30 minutes** et soumis à inscription préalable pour favoriser l'accès au plus grand nombre. Une plage horaire peut être réservée sur place ou par téléphone **aux heures d'ouverture de la bibliothèque**.

La présentation d'une pièce d'identité en cours de validité est obligatoire.

**Les mineurs consultent Internet à la Médiathèque sous la responsabilité de leurs parents.**

L'impression (laser noir&blanc) est gratuite, l'utilisateur doit se munir du papier qui lui est nécessaire. Tous les documents imprimés doivent être réservés à un usage strictement privé.

L'usage de la messagerie est seulement toléré. En cas d'abus, la bibliothèque se réserve le droit de suspendre la connexion.

Conformément à la loi du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique, il est interdit de pénétrer dans des systèmes autres que ceux dont l'accès est prévu, d'entraver le système, de porter atteinte aux données et de tenter d'accéder au disque dur.

Ne sont pas autorisés :

- toutes formes de jeux développés sur Internet,
- la consultation ou la participation à des news ou listes de discussions,
- les services de communication en direct (chat, IRC, ...), les services de minimessages (SMS, ...),
- la création de pages Web,
- le commerce électronique,
- l'installation de programmes informatiques,
- la consultation de sites non-conformes à la législation française en vigueur ou à caractère tendancieux (sites à caractère pornographique, incitant à la violence, à la haine raciale, à la discrimination, faisant l'apologie de pratiques illégales, ...) (Articles du Code pénal n°90-615 et n°72-546).

### Respect de la charte

En cas d'abus ou de non respect de ces règles, le personnel de la bibliothèque peut suspendre la consultation de manière temporaire ou définitive.

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles précédemment décrites.